PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
Jeudi 22 janvier 2026 – Bélâbre

1. Intervention de Monsieur Jean-Paul Mauve, lieutenant de louveterie

Le Comité syndical accueille Monsieur Jean-Paul Mauve, lieutenant de louveterie, pour une intervention consacrée à ses missions et à son rôle sur le territoire.

2. Point sur la révision de la Charte du Parc

Le Comité syndical fait le point sur l'avancement de la procédure de révision de la Charte du Parc et sur l'évolution du périmètre proposé pour la période 2025-2040.

La démarche d'adhésion au Syndicat mixte a recueilli une réponse très largement favorable des communes sollicitées : **60 communes sur les 61 sollicitées ont répondu favorablement**.

Par ailleurs, les quatre communautés de communes concernées — Cœur de Brenne, Val de l'Indre-Brenne, Brenne-Val de Creuse et Marche Occitane — ainsi que le Conseil départemental ont également approuvé le projet de Charte et le nouveau périmètre.

Cette approbation conduit à adapter les statuts du Syndicat mixte afin d'y intégrer les neuf nouvelles communes ayant approuvé le projet de Charte 2025-2040. À ce stade, les autres dispositions statutaires demeurent inchangées. Une délibération est donc être prise afin de demander l'adjonction de ces nouvelles communes à la liste des communes membres figurant dans les statuts.

Les prochaines étapes de la procédure

La suite de la procédure relève désormais du Conseil régional Centre-Val de Loire, qui doit adopter la nouvelle Charte du Parc lors de sa Commission permanente du 13 février 2026.

À l'issue de cette adoption, le Conseil régional sollicitera la Préfecture de région afin de demander le renouvellement du classement du territoire de la Brenne en Parc naturel régional pour une durée de quinze ans.

La commune de Saint-Gilles pourrait être intégrée au périmètre de classement potentiel (PCP). Cette possibilité permettrait d'envisager son intégration au cours de la période de classement de quinze ans, sans devoir engager une nouvelle procédure de révision de la Charte.

Le renouvellement du classement devrait pouvoir être finalisé avant l'été 2026.

3. Débat d'orientation budgétaire pour 2026

Le Comité syndical est appelé à prendre connaissance du rapport d'orientation budgétaire et à débattre des orientations financières du Syndicat mixte pour l'année 2026.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape importante du cycle budgétaire des collectivités. Il permet d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité et de favoriser les échanges au sein de l'assemblée délibérante avant le vote du budget.

Il a notamment pour objectifs de présenter les orientations budgétaires envisagées, d'examiner les évolutions de la situation financière et de permettre aux élus de discuter des priorités de la collectivité.

La note rappelle que le DOB constitue une formalité obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de cette taille. Il doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget. La tenue de ce débat constitue une formalité substantielle : une délibération budgétaire qui n'aurait pas été précédée de ce débat serait entachée d'illégalité. Le vote du budget doit donc intervenir lors d'une séance ultérieure et distincte.

Le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux élus en début de semaine, après avoir été présenté en Commission des finances puis au Bureau.

Christophe Vandaele a fait une présentation synthétique au Comité syndical, afin de permettre ensuite un échange sur les orientations proposées et les éléments financiers présentés.

4. Tarifs de l'opération « Bouchures »

Le Parc poursuit depuis plusieurs années son projet de sensibilisation à la préservation du bocage, notamment à travers le projet local pour le bocage.

Dans ce cadre, une opération groupée de plantations, intitulée « Bouchures », est proposée aux communes et aux agriculteurs du territoire.

Cette opération vise à favoriser la plantation d'espèces ligneuses bocagères d'origine locale afin de reconstituer et de restaurer le maillage de haies. Elle contribue ainsi à la préservation du paysage bocager et à la restauration de ses fonctionnalités écologiques.

Participation financière des bénéficiaires

Il est proposé de fixer la participation financière des bénéficiaires à **20 % du coût total de leur opération**, le Parc prenant en charge les 80 % restants.

Les coûts retenus pour l'opération sont les suivants :

Fournitures	**Tarif**
Plants – arbres	2,20 € / plant
Plants – arbustes	1,55 € / plant
Plants – buissonnants	2,05 € / plant
Protection contre le gibier – gaine plastique	0,75 €

Protection contre le gibier – protection en carton	1,50 €
Protection contre le gibier – gaine plastique	3,30 €
Paillage – paille de lin en botte ronde	28,00 € / botte

Ces tarifs constituent la base de calcul de l'opération et permettent de déterminer la participation respective du Parc et des bénéficiaires.